



**HAL**  
open science

## Les associations et les fondations en France aujourd'hui : situation et évolutions récentes

Edith Archambault

► **To cite this version:**

Edith Archambault. Les associations et les fondations en France aujourd'hui : situation et évolutions récentes. 2013. halshs-00925729

**HAL Id: halshs-00925729**

**<https://shs.hal.science/halshs-00925729>**

Preprint submitted on 8 Jan 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Les associations et les fondations en France aujourd'hui : situation et évolutions récentes**

## **Introduction**

Les associations sont actuellement en France des institutions dynamiques et très appréciées par les Français, alors que les institutions politiques, syndicales ou religieuses font l'objet de défiance ou d'indifférence. Les fondations, après un discrédit séculaire, ont connu un essor spectaculaire au cours de la dernière décennie. Le secteur sans but lucratif cherche actuellement sa place dans l'espace public, soit en partenariat avec les pouvoirs publics, soit au sein de l'économie sociale et solidaire, qui regroupe coopératives, mutuelles, associations, fondations et entreprises sociales.

Dans un premier temps, on examinera ce que pèsent actuellement associations et fondations dans l'économie française, puis on étudiera l'engagement des Français dans les associations et on verra enfin qu'associations et fondations sont actuellement face à de nouveaux risques liés à la crise financière et aux déficits publics.

## **1 - Associations et fondations en France : l'état des lieux**

Il y a environ 1 300 000 associations vivantes en France et un peu plus de 3000 fondations. La très grande majorité des associations sont de très petites organisations locales qui n'existent et ne fonctionnent que parce que quelques bénévoles en ont eu l'initiative et les font vivre. Ces associations sans salarié sont actives dans tous les domaines, mais principalement dans ceux du sport de la culture, des loisirs et de la défense des droits et des causes. Leur budget moyen est de 13 000€ et leurs ressources principales proviennent des recettes liées à leur activité et des cotisations de leurs membres. A ces ressources privées peut s'ajouter un financement public symbolique, d'origine locale le plus souvent.

Les associations employeuses sont beaucoup moins nombreuses : 160 000 qui gèrent 188 000 établissements. Comme dans l'ensemble des entreprises du secteur privé, elles sont très majoritairement de petite taille puisque plus de la moitié d'entre elles n'ont qu'un ou deux salariés et 7 sur 10 moins de 5 salariés. Cependant, 11% de ces associations emploient plus de 20 salariés. Ce sont ces associations de plus de 20 salariés qui peuvent gérer plusieurs établissements dans des régions différentes, alors que les associations de moins de 20 salariés n'ont en général qu'un seul établissement.

Ces associations emploient 1 820 000 salariés, soit davantage que des branches comme l'agriculture, les transports, les services financiers ou l'hôtellerie-restauration. De plus, la progression de l'emploi associatif sur les dix dernières années a été plus du double de celle de l'emploi salarié total. Les salariés des associations sont très majoritairement des femmes (69%) et la proportion d'emplois à temps partiel, à durée limitée ou saisonniers ou encore d'emplois aidés y est plus forte que dans le reste du secteur privé. On voit dans le tableau 1 que les services sociaux représentent près de la moitié des emplois associatifs. L'enseignement et la formation regroupent 19% des emplois alors que la santé et l'ensemble

**Tableau 1 Les associations employeuses en France par secteur d'activité en 2011**

ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES	Nombre d'établissements	Nombre de salariés
- Santé	3 777	130 000
- Services sociaux	32 100	860 000
- Arts et spectacles	58 333	110 000
- Education et formation	20 407	336 000
- Autres : Environnement, Défense des droits et intérêts, insertion, logement, organisations professionnelles...et associations mal classées	73 323	383 000
TOTAL	187 940	1 819 000

INSEE-CLAP, Tableaux harmonisés de l' Economie sociale

« arts et spectacles » ne représentent respectivement que 7% et 6% des effectifs. Ce tableau montre également que les secteurs santé et services sociaux se caractérisent par des établissements de relativement grande taille, alors que dans les autres secteurs d'activité les structures ont en moyenne peu de salariés.

Les associations employeurs versent 35 milliards € de salaires bruts, soit 6% de la masse salariale totale (INSEE-CLAP, 2011). Les grandes associations de plus de 100 salariés (2% de l'ensemble des associations) versent plus de la moitié de la masse salariale du secteur associatif. Ces grandes associations se trouvent principalement dans le secteur de la santé et de l'hébergement des personnes handicapées, âgées ou en grande difficulté sociale. Le salaire moyen est de 1600 euros, soit 20% de moins que le salaire moyen du secteur privé alors que les salariés sont plus souvent diplômés dans les associations. Ce moindre salaire s'explique par plusieurs facteurs : d'abord et avant tout une plus grande proportion d'emplois à temps partiel ou atypiques, puis un emploi très féminin et une forte concentration dans les secteurs d'activité les plus mal payés comme l'action sociale. Il faut aussi tenir compte de l'acceptation de salaires inférieurs à ceux du marché par certains, en contrepartie d'un travail plus gratifiant car porteur de sens et d'utilité sociale.

Les ressources des associations employeuses proviennent majoritairement du financement public dont elles sont plus dépendantes que les associations sans salarié (54% de leurs ressources en moyenne contre 23% pour les associations sans salarié). Le financement public qui va aux associations employeuses, quelle que soit sa forme : subventions ou commande publique, provient essentiellement de l'Etat (13% des ressources), des régions (4%), des départements (14%), des communes (11%), de la Sécurité sociale et des autres organismes sociaux (8%). Les financements européens sont symboliques (1%). Cependant, ces financements publics sont très concentrés sur les secteurs d'activité proches de l'Etat-providence : santé, services sociaux et enseignement. Les recettes d'activité et les cotisations comptent pour 42% des ressources de l'ensemble des associations employeuses mais s'élèvent à 70% pour les secteurs d'activité autres que ceux que l'on vient de citer. Les dons des particuliers et le mécénat des entreprises n'ont un poids significatif que pour les associations caritatives et humanitaires et pour celles qui défendent des droits ou des causes. (Tchernonog, 2013)

Le budget moyen des associations employeuses dépasse 360 000 euros et le budget de l'ensemble des associations, qu'elles emploient ou non des salariés, est de 83 milliards d'euros (Tchernonog, 2013) ce qui correspond à une contribution au Produit intérieur brut de

3,5%, soit plus que l'hôtellerie et restauration (2,6%) et autant que l'agriculture et l'industrie agroalimentaire réunies (3,4%).

Face au monde associatif, les fondations françaises sont des cheveu-légers, puisque la France est avec l'Irlande le pays qui a le moins de fondations par rapport à sa population. En dépit d'un rattrapage récent, depuis une loi qui a facilité en 2003 la création des fondations, amélioré les avantages fiscaux aux dons et multiplié les formes de fondations, puis une loi en 2008 créant les fonds de dotation, il n'y a en 2012 que 3200 fondations (ou fonds de dotation), dont moins de 2000 sont indépendantes, les autres étant abritées par d'autres fondations ou établissements publics (la Fondation de France et l'Institut de France principalement). Les fondations ne comptent que 1 376 établissements employeurs, de plus grande taille moyenne que les établissements associatifs, et emploient 71 000 salariés (INSEE-CLAP, 2011). Les fondations reconnues d'utilité publique sont les plus anciennes et celles qui ont le poids économique le plus important ; ce sont le plus souvent des fondations opérationnelles qui gèrent des établissements, principalement dans le secteur de la santé, des services sociaux, en forte croissance au cours de la dernière décennie, de l'enseignement et de la recherche. Les fondations distributrices sont plus récentes, moins nombreuses, indépendantes ou abritées, et en forte croissance au 21<sup>ème</sup> siècle. Le budget total des fondations en 2010 était de 5 milliards et le total de leurs actifs de 15 milliards d'euros (Observatoire de la générosité, 2011).

Pourquoi les fondations sont-elles si peu nombreuses en France, en dépit de leur croissance rapide récente ? D'abord et avant tout en raison de la méfiance historique de l'Etat français centralisateur à l'égard de ces concurrents qui entament son monopole de l'intérêt général et accumulent des richesses qui échappent à l'impôt ; cette suspicion commence sous l'Ancien régime, culmine avec la nationalisation des fondations et la vente de leurs biens pendant la Révolution de 1789 et perdure sous une forme atténuée aux 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles. A cette raison s'ajoute le succès spectaculaire du contrat d'association, plus libre, plus démocratique et plus simple que celui de fondation, ce qui explique que les associations en France actuellement jouent souvent le rôle qui dans d'autres pays serait celui des fondations. Par ailleurs, le droit successoral français n'est pas favorable à la création de fondation par héritage, car les enfants du fondateur, qui bénéficient d'une réserve successorale, peuvent toujours la contester devant les tribunaux. Enfin les fondations, dans la mesure où elles sont connues, apparaissent au grand public comme des organisations lointaines et opaques, liées à la richesse, et gérées selon des règles obscures et présumées peu démocratiques. Ce défaut d'image contraste avec l'opinion excellente que le public a des associations, ainsi que de nombreux sondages le disent et que le montre aussi l'engagement des Français dans les associations (Archambault, 2003)..

## **2 - L'engagement des Français dans la vie associative aujourd'hui**

La contribution des associations à la décision démocratique, à la cohésion sociale, au bien-être des personnes et à l'animation des territoires est évidemment première par rapport à leur rôle économique. La mesure dans ces domaines est encore embryonnaire et s'améliorera sans doute au fil du temps (Archambault, Accardo et Priller, 2010). Cependant quelques indicateurs sont importants : les créations annuelles qui mesurent l'initiative associative et la sensibilité aux questions sociétales, l'adhésion aux associations et l'engagement bénévole qui traduisent l'implication plus ou moins forte dans la vie associative et enfin le profil des dirigeants élus, censés être représentatifs de leur base, qui orientent les décisions des associations

Les créations annuelles d'associations traduisent l'initiative d' « entrepreneurs » bénévoles qui agissent collectivement. Elles semblent avoir atteint un rythme de croisière, fluctuant autour de 65 000 créations annuelles, après une forte progression dans les dernières décennies du 20<sup>ème</sup> siècle. Alors que le nombre de créations n'était que de 20 000 environ dans les années 1960 et de moins de 30 000 dans les années 1970, après la loi de décentralisation de 1983, le seuil de 50 000 créations annuelles a été franchi au milieu des années 1980 ; celui des 60 000 dans la décennie 1990 (Journal officiel). Certes, un certain nombre de ces associations nouvellement créées sont éphémères et d'autres naissent de recompositions d'associations antérieures ; il n'en demeure pas moins que cette progression très rapide témoigne d'une vitalité sans précédent du secteur associatif en France. Contrastant avec ce dynamisme associatif, il ne se créait que quelques dizaines de fondations dans les dernières décennies du 20<sup>ème</sup> siècle et environ une centaine depuis 2003.

L'adhésion aux associations est le premier stade de la vie associative, qui ne s'identifie pas avec le versement d'une cotisation, car toutes les associations ne réclament pas de cotisations à leurs membres et inversement on peut verser une cotisation sans participer aux activités de l'association. En 2010, 45% de la population majeure se dit membre d'au moins une association, soit 23 millions de personnes de 18 ans et plus. Arrivent en tête, de loin, les associations ou clubs sportifs (17%), suivies des associations culturelles ou musicales (8%), à but humanitaire (6%), de locataires ou propriétaires (6%)... Si le taux d'adhésion n'a pas augmenté depuis 2002, la multi-adhésion est plus fréquente, puisque 23% des adhérents interrogés sont membres de deux associations et 17% de trois associations ou plus. La découverte de l'association se fait essentiellement par le bouche à oreille et en moyenne les membres sont adhérents depuis 9 ans et 30% d'entre eux depuis 10 ans et plus. 42% des membres participent toujours aux assemblées générales annuelles et 26% de temps en temps tandis qu'ils participent très majoritairement aux activités proposées par l'association (de 58 à 84% selon les activités) dont ils sont satisfaits (36%) ou très satisfaits (57%). Cette bonne opinion sur les associations se retrouve d'ailleurs dans tous les sondages (Prouteau et Wolff, 2013).

Le bénévolat représente un stade supérieur d'implication dans la vie des associations. Seuls ou en coopération avec les salariés, 16 millions de bénévoles animent les associations et d'autres organisations d'intérêt général. Depuis 20 ans qu'on l'observe, le bénévolat n'a pas cessé d'augmenter, passant de 19% de la population adulte en 1990 à 32% en 2010 (BVA-DREES 2011). Converti en équivalent temps plein, le temps de travail bénévole dépasse le million d'emplois. Il se dirige pour les trois quarts vers les associations sans salarié qui sans les bénévoles disparaîtraient et pour un quart vers les associations employeuses où leurs fonctions sont le plus souvent distinctes de celles des salariés. Comme le montre le tableau 2, plus de la moitié du temps de travail bénévole va aux activités récréatives, mais c'est dans le secteur des activités sociales sanitaires et caritatives que le temps consacré par chaque bénévole est le plus long (Prouteau 2013)

**Tableau 2 Répartition du bénévolat dans les associations par secteur d'activité en 2011**

Secteur d'activité	En % du temps de travail bénévole
Sports	25%
Défense des droits et des causes	10%
Culture	18%
Activités de loisir	15%
Action sociale, santé	16%
Action caritative et humanitaire	9%
Education, formation, insertion	4%
Economie et développement local	3%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Source : Tchernonog 2013, p. 64

Le bénévolat est plus souvent masculin (35%) que féminin (28%) ; il croît fortement avec le niveau de diplôme et dans une moindre mesure avec le revenu ; il augmente aussi avec l'âge pour atteindre son maximum entre 45 et 75 ans. La participation au bénévolat est aussi plus forte dans les zones rurales et les petites villes que dans les villes moyennes ou grandes. Enfin le bénévolat est marqué par les influences familiale et religieuse.

Enfin, au plus haut niveau de responsabilité, les dirigeants bénévoles des associations impulsent le projet associatif, assument la fonction d'employeur si elle existe, sont responsables civilement et pénalement de l'association vis-à-vis des tiers et représentent l'association vis-à-vis des pouvoirs publics et des autres organisations. Ces dirigeants bénévoles sont le plus souvent élus par l'Assemblée générale annuelle à qui ils doivent rendre compte. Ces dirigeants reflètent la population des bénévoles, en accentuant ses caractéristiques, mais pas celle des salariés ni celle des adhérents.. Ce sont majoritairement des hommes, retraités le plus souvent, et appartenant aux catégories sociales supérieures. Ces caractéristiques expliquent que le renouvellement des dirigeants avec une plus grande diversité soit à l'ordre du jour de beaucoup d'associations anciennes. En revanche, dans les associations les plus récentes on observe une tendance à la féminisation et au rajeunissement des fonctions dirigeantes (Flahaut et Tabaries, 2013).

### **3 - Evolution récente des associations et fondations : l'impact de la crise**

La crise financière, suivie de celle des dettes souveraines provoque un retrait du financement public aux associations, ce qui les a affaiblies au moment même où celles qui œuvrent dans le domaine de l'action sociale ou humanitaire étaient le plus sollicitées par de nouvelles populations appauvries par la crise et le chômage de longue durée. Par ailleurs, les pouvoirs publics à tous les niveaux ont très rapidement substitué aux subventions des commandes publiques sur appel d'offres ou appel à projets, créant ainsi une forte concurrence entre les associations et les entreprises lucratives et aussi entre les associations elles-mêmes, au détriment des associations employeuses de petite ou de moyenne taille et en faveur des grandes associations. Face à la pénurie d'argent public, les associations sans salarié et celles qui n'étaient pas orientées vers des publics défavorisés ont eu tendance à accroître la participation des usagers au service rendu, éliminant ainsi une partie de leurs adhérents. La concurrence s'est aussi exacerbée pour obtenir les dons des particuliers, des entreprises et des

fondations. Les fondations en revanche, peu dépendantes du financement public, n'ont pas connu les mêmes difficultés financières ; leurs actifs ont augmenté plus rapidement que leurs dépenses et elles ont même bénéficié depuis 2009 d'une défiscalisation supplémentaire sur les dons qui leur sont adressés par les Français les plus riches, ceux qui sont assujettis à l'impôt sur la fortune. Comme cette défiscalisation très généreuse (75% du don déductible de l'impôt à payer) est réservée aux fondations, un certain nombre d'associations caritatives ou humanitaires se sont récemment transformé en fondations, ce qui explique pour une part la croissance des créations de fondations récentes. (Archambault, Priller, Zimmer, 2013)

La crise actuelle a créé de nombreux « nouveaux pauvres », car les fermetures d'usines et les licenciements n'ont jamais été à un tel niveau depuis la deuxième guerre mondiale. Certes le haut niveau de protection sociale a atténué dans un premier temps les effets de la crise, mais au moment où pour réduire les déficits publics le gouvernement commence à réduire certaines dépenses sociales, les associations et fondations restent le dernier recours. Les files d'attente s'allongent devant les Restaurants du cœur, le Secours catholique (Caritas) et les autres associations similaires qui connaissent un effet de ciseau, puisqu'elles doivent offrir plus de services à une population plus nombreuse, avec des ressources en diminution car l'augmentation de la participation des usagers est évidemment exclue.

Pendant les premières phases de la crise, le financement public a été versé en retard, réduit et parfois supprimé, provoquant au mieux des difficultés de trésorerie, au pire la faillite des associations concernées. Des salariés ont été licenciés et pour la première fois depuis l'après-guerre, l'emploi a reculé dans l'ensemble du secteur associatif en 2011 et il stagne depuis. Les pertes d'emploi ont été particulièrement nombreuses dans le secteur des associations culturelles et aussi des soins à domicile aux personnes âgées ou handicapées. Face à ces difficultés, quelques associations ont fusionné avec d'autres dans le même secteur d'activité ou sur le même territoire. D'autres, plus nombreuses, ont mis en commun locaux, infrastructure, équipement ou personnel qualifié. Sans aucun doute, les associations françaises sont trop petites et trop nombreuses quand on les compare à leurs homologues étrangères et ce mouvement de concentration n'en est sans doute qu'à ses débuts et se renforcera à l'avenir. La plupart des associations et fondations sont aussi obligées à être plus sélectives dans le choix des projets qu'elles financent si elles sont distributrices et elles doivent comprimer leurs frais généraux et réduire ou supprimer leurs programmes si elles offrent des services aux fractions les plus déshéritées de la population. Si ces services s'adressent à la population dans son ensemble (culture, sports, loisirs, tourisme social, éducation et formation, environnement...) elles peuvent certes augmenter la participation des usagers, éventuellement avec des tarifs variant selon leur revenu, mais elles risquent alors de ne s'adresser qu'aux classes moyennes, perdant ainsi leur capacité à mélanger toutes les catégories de la population et perdant ainsi leur raison d'être, leur rôle d'agent de cohésion et de mixité sociales.

Nul doute que les associations qui ont déjà fait preuve de résilience et d'ingéniosité sauront s'adapter à une conjoncture qui leur est plus défavorable. Les fondations redistributrices qui deviennent enfin visibles en France devraient les aider dans leur restructuration de même que les banques coopératives

**Edith Archambault**

Professeur émérite à l'Université Paris1 Panthéon-Sorbonne  
Centre d'économie de la Sorbonne

## Références

Archambault Edith (2003) « Pourquoi y a-t-il si peu de fondations en France ? » , **RECMA, Revue internationale de l'économie sociale**, n°287, p. 68-84

Archambault Edith, Accardo Jérôme et Laouisset Brahim (2010), Rapport du groupe de travail du Conseil National de l'Information I Statistique, **Connaissance des associations**, N°122, décembre,

Archambault Edith, Priller Eckhart et Zimmer Annette (2013) « Associations et Fondations en France et en Allemagne. Traditions et convergence », **RECMA, Revue internationale de l'économie sociale**, vol 92 n°329, juillet, p. 92-106.

DREES-BVA (2011) **Enquête Vie associative 2010**

Flahaut Erika et Tabaries Muriel (2013)' « Les dirigeants bénévoles élus : une lente évolution » in Tchernonog Viviane , **Le paysage associatif français. Mesures et évolution**, Paris, Juris-éditions et Dalloz, p.83-115.

INSEE CLAP (2011) **Tableaux harmonisés de l'économie sociale**

Observatoire de la générosité (2011) **Les fonds et fondations en France, de 2001 à 2010**, Paris, Fondation de France.

Prouteau Lionel (2013) , « Le travail bénévole » in Tchernonog Viviane, **Le paysage associatif français. Mesures et évolution**, Paris, Juris-éditions et Dalloz, p. 59-83

Prouteau Lionel et Wolff Jean-Charles (2013) « Adhésions et dons aux associations : permanence et évolution de 2002 à 2010 », **Economie et statistique**, p. 27-57.

Tchernonog Viviane (2013), **Le paysage associatif français. Mesures et évolution**, Paris, Juris-éditions et Dalloz.